

SUJET 34 :

Economie d'entreprise :

1) Définition :

- **Marché du vêtement** : lieu de rencontre des offreurs et des demandeurs de vêtements.
- **Développement** : ensemble des transformations économiques, sociales et mentales qui conduisent un pays de l'Etat de société traditionnelle à celui de société industrielle.
- **Commerce internationale** : échange de biens et services entre différents pays.
- **Détérioration des termes de l'échange** : c'est lorsque l'indice des prix à l'exportation est inférieur à l'indice des prix à l'importation.



2)

- a) L'accord multifibre (AMF) est un accord qui régule les flux commerciaux de produits textile en mettant en place des mécanismes de restrictions et de contingentement.
- b) Le démantèlement de l'AMF, serait l'élimination de toutes les formes de contingentement des importations de vêtement ; c'est à dire l'ouverture des marchés du textile et du vêtement, donc d'une concurrence très rude.

Dans ces conditions, la Chine qui produit à très faible coût pourrait éliminer du marché tous les autres producteurs, en premier les producteurs africains, dont les filières coton ne sont pas assez

structurées pour offrir des coûts capables de tenir la concurrence. On assisterait alors à la fermeture des usines, aux pertes d'emplois et par conséquent à l'accroissement du chômage et de la pauvreté.

3) Avantages de " l'AGOA 3 " :

- l'extension de l'AGOA jusqu'en 2015, donc des tarifs préférentiels,
- l'assistance technique des agriculteurs africains pour qu'ils puissent se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires américaines,
- la réduction des contraintes et défis auxquels font face les africains lors des exportations vers les Etats-unis,
- renforcer les capacités et les infrastructures des pays africains.

Economie d'entreprise :



1) Définitions :

- **Investissement** : dépenses réalisées dans le but d'améliorer, créer ou d'augmenter les capacités de productions de l'entreprise.
- **Action** : un titre négociable qui confère à ses détenteurs un droit de propriété sur l'entreprise et lui donne droit à des dividendes.
- **Stock-options** : le droit accordé par les entreprises à leurs salariés d'acheter ou de souscrire des actions à un prix fixé à l'avance et revendu à un prix supérieur au prix d'achat.

3) L'intérêt de l'actionariat :

a) Pour l'entreprise :

- moyens de motivation et fidélisation du personnel,
- partage du risque avec les salariés,
- maîtrise des conflits sociaux,
- responsabilisation du personnel,
- renforcement de la culture d'entreprise.

b) Pour le salarié :

- moyen d'accroissement du revenu,
- élément de motivation au travail,
- garantie du revenu,
- copropriété.

2) Autres formes de participations :

- délégation du pouvoir,
- DPO (direction par objectif) ou DPPO,
- l'auto - gestion,
- la cogestion,
- cercles de qualité,
- comité d'entreprise,
- culture d'entreprise. etc.

3) Comparaison stock-options - RES :

Les stock-options et les RES sont des techniques d'actionariat salarié

- Participation des salariés
Achat suivi de revente des titres
Non-proprétaire
Quelques salariés
Pas de risques

- acquisition de l'entreprise par les salariés
achat des titres (sans revenu)
Propriétaire
tous les salariés
risques élevés